



Thierry Moers & Filip Peers
Secrétaires nationaux

**ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FERMÉE
D'ACCOMPAGNATEUR PRINCIPAL (BPT1) ET DE
SPÉCIALISTE INCIDENT INTERVENTION (BPT2)**

Organisation d'une épreuve fermée d'accompagnateur principal (BPT1) et de Spécialiste Incident Intervention (BPT2)

Lors de la Sous-Commission Paritaire Nationale (SCPN) du 10 novembre, la CGSP/ACOD a quitté la réunion suite au non-respect par la SNCB d'engagements qu'elle avait pris. A la SCPN du 1^{er} décembre, la Direction de la SNCB est revenue sur sa position et nous a confirmé que les engagements seront bien respectés. De quels engagements s'agit-il ?

1. Epreuve d'accompagnateur principal B-PT.1

Pour rappel, lors des différentes discussions avec les organisations syndicales reconnues à propos de la filière des accompagnateurs de train en 2019 et 2020 (voir SCPN de juin 2020), il avait été confirmé que l'examen interne d'accompagnateur de train principal serait bien maintenu. La hiérarchie a même annoncé début 2021 que cet examen aurait lieu fin 2021. Encore très récemment la Direction nous a assuré que cet examen serait organisé au premier trimestre 2022. Pour rappel cet examen d'accompagnateur principal constitue une possibilité d'évolution dans la carrière pour les accompagnateurs de train.

Lors de la SCPN du 10 novembre, nous avons (re) demandé des garanties que cet examen serait bien organisé dans la première partie de 2022. La responsable B-HR nous a d'abord communiqué que la SNCB ne pouvait pas s'engager à ce propos parce qu'elle devait se concentrer sur le recrutement et la formation de 150 nouveaux accompagnateurs de trains. Puis, après une suspension de séance (à notre demande) B-HR a changé son fusil d'épaule et nous a annoncé, qu'en fonction du budget, la Direction décidera prochainement si elle va organiser cette épreuve ou non. Aucun engagement formel n'a été pris à propos de l'organisation ou non de cette épreuve.


Pour la CGSP-ACOD, il s'agit d'un non-respect des engagements pris par la Direction. De plus, la Direction change ses arguments au cours de la discussion.



Lors de la SCPN de ce mercredi 1^{er} décembre, nous avons été informés que la Direction allait bien respecter l'accord et organiser au cours du premier trimestre 2022, une épreuve fermée d'accompagnateur principal.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

2. Examen poste à profil Spécialiste Incident Intervention (COI) à BPT2 :

Nous avons appris que cet examen sera uniquement accessible aux adjoints chefs de gare faisant fonction (Rang 5). De nombreux sous-chefs de gare (rang 5) sont mécontents à ce sujet, car les épreuves de sélection (adjoint chef de gare) n'étant plus organisées, l'épreuve de COI serait une possibilité de promotion pour ces agents.

Nous demandons que ce poste à profil soit aussi accessible aux sous-chefs de gare (Rang 5) et qu'un examen fermé de sous-chef de gare principal soit organisé.

Une fois de plus aussi dans ce dossier, nous tenons à rappeler les engagements pris par la Direction lors de la discussion sur les « Postes à profil », à savoir de permettre aux agents (notamment de rang 5) d'évoluer dans leur carrière.



Après consultation interne, la **SNCB** a décidé que les 59 postes à profil COI seront accessibles aux sous-chefs de gare et sous-chefs de gare principaux de B-PT.2. L'épreuve se compose d'une partie écrite (tests d'aptitude éliminatoires) et d'une partie orale.

Ceux qui sont en service depuis au moins 1 an à la fin du mois de la clôture de l'inscription seront exemptés de la partie écrite (tests d'aptitude éliminatoires). Tous les autres participent aux deux épreuves (s'ils réussissent l'épreuve écrite).

Thierry Moers & Filip Peers Secrétaires nationaux